



Remboursement kilométrique ou pas?

Par **simonv44**, le **08/04/2013** à **10:18**

Bonjour a tous et a toutes,

Je suis en CDI depuis maintenant un an, en tant qu'assistant commercial. Mon entreprise possède plusieurs magasins sur la Loire Atlantique, la plupart se trouvent sur Nantes, mais d'autre assez loin (Saint-Nazaire notamment). Mon contrat est basé à Nantes (ma ville de résidence) et pour autant, je vais régulièrement travailler dans le magasin de Saint-Nazaire. Il est écrit sur mon contrat qu'il est possible que je sois amené a me déplacer dans les magasins du département, hors cela est plus que régulier. Je travail a St Nazaire au moins 1 fois par semaine minimum. Ma question est la suivante, selon mes supérieurs, une indemnisation n'est pas obligatoire, qu'en est-il réellement? ces déplacements me coutent très chers..

Merci d'avance pour vos réponses, j'espère avoir expliqué correctement la situation.